

### La formation en bref

- **Durée** : 3 ans – 4 200 heures
- **Organisation** : alternance institut / stages
- **ECTS** : 180 crédits européens
- **Rentrée** : septembre
- **Capacité d'accueil** : 81 étudiants

### Où exerce un infirmier ?

- Hôpitaux et cliniques
- Structures médico-sociales
- Domicile et santé publique
- Éducation, prévention, humanitaire

### Public visé

Accès à la formation règlementée par l'**arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier.**

### Pré requis

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'État infirmier, les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation, répondant à l'une des conditions suivantes :

- 1) Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme (inscription sur la plateforme Parcoursup).
- 2) Les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (dossier d'inscription à télécharger sur le site Internet).

### Possibilités d'évolution

**Cursus universitaire** vers un master, puis éventuellement un doctorat.  
**Spécialisation post DE** : Etudes conduisant à une spécialisation :

- Puéricultrice
- Infirmier de bloc opératoire (IBODE)

**Spécialisation post-diplôme après avoir exercé en qualité d'IDE**

- Infirmier aide anesthésiste (IADE) après deux ans d'exercice
- Infirmier en Pratique Avancée (IPA) après trois ans d'exercice
- Cadre de santé après quatre ans d'exercice.

### Objectifs de la formation

Une formation universitaire et professionnalisante pour exercer un métier essentiel au cœur du système de santé. Elle est articulée autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. La formation vise à former des infirmiers capables de :

- Évaluer une situation clinique et poser un diagnostic infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins
- Mettre en œuvre des soins préventifs, curatifs et palliatifs
- Communiquer et travailler en équipe pluri-professionnelle
- Développer une posture réflexive, éthique et responsable

### Organisation de la formation

Accès à la formation règlementée par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier. (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>)

### Alternance sur 6 semestres :

- **2 100 h de formation théorique : 6 domaines** : Sciences Humaines, Sociales et Droit / Sciences Biologiques et Médicales / Sciences et techniques infirmières, fondement et méthodes / Sciences et techniques infirmières, interventions / Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière / Méthodes de travail
- **2 100 h de formation clinique : Stages** : Soins de courte durée / Soins de longue durée- soins de suite et de réadaptation / Santé mentale – Psychiatrie/Lieux de vie

### Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux et travaux dirigés
- Travaux pratiques et simulation en santé
- Analyse de pratiques professionnelles
- Plateforme numérique pédagogique
- Suivi pédagogique individualisé et portfolio

### Évaluations et certification

Contrôle continu, épreuves écrites (Question Choix Multiple, Question Réponse, Ouverte Courte), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage.

Certification de la formation : diplôme d'État Infirmier délivré par la DREETS à l'issue du jury de délibération sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS.

Aménagement des épreuves possibles (temps majoré, adaptation des supports et de l'environnement, ordinateur)

### Coût et financement

**Droits universitaires et CVEC en vigueur**: Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription

**Formation INITIALE** : Financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

**Formation PROFESSIONNELLE** : Frais de formation : 8000 € Nets de taxes.

Possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (transitions pro, pôle emploi, autres)

### Accessibilité & accompagnement

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFSI est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec le responsable des instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

Le cas échéant, l'IFSI mobilisera des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle Aquitaine CRFH) pour la recherche de solutions. Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter l'institut: [ifsi@ch-gueret.fr](mailto:ifsi@ch-gueret.fr) ou 05.55.51.70.60

### Renseignements - Contact

Pour toute demande d'inscription ou d'informations administratives, pédagogiques et handicap, contacter le secrétariat

**Accueil téléphonique** : 05 55 51 70 60

**Adresse mail**: [ifsi@ch-gueret.fr](mailto:ifsi@ch-gueret.fr)

**Accueil physique** : Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h

**Site Internet** : <https://ch-gueret.fr/ifsi/>

**Adresse postale** : Instituts de formation aux Métiers de la Santé de Guéret, 26 Chemin des Amoureux 23000 Guéret